

- 217 postes diffusés et seulement 1 seul poste de niv III
- 7 candidatures de droit public dont 3 non recevables (de niv III sur des postes de niv II)

**Etudes de 3 candidatures : 3 demandes de mutation obtenues à l'unanimité
(un niveau IVA, un niveau III et un niveau II)
1 candidature en mouvement local refusée**

A la question posée lors de la dernière CPLU du 11/09/18 concernant les critères de la CCPV (calcul du complément de prime variable et collective) pour 2018, la direction régionale nous répond :

Ce calcul versé aux agents publics est réalisé selon le principe suivant :

- une part nationale (50%) basée pour égales parties sur les niveaux d'atteinte nationaux des ICT05, ICT12, ICT03 et ICT04bis
- une part régionale (25%) basée sur le niveau d'atteinte régional de l'ICT12 (taux de satisfaction concernant le traitement de la dernière opération de recrutement par Pôle emploi)
- une part locale (25%, niveau DT) basée sur le niveau d'atteinte local d'un indicateur :

l'ICT05 (Taux de satisfaction concernant le suivi dont vous bénéficiez) pour la DT Haute-Savoie.

l'ICT03 (Nombre de DE en cat. ABC ayant 12 mois d'inscription en cat. A au cours des 15 derniers mois) pour l'ensemble des autres DT.

Le niveau d'atteinte de chaque indicateur sera décliné en « non atteint, partiellement atteint, atteint, dépassé », selon des taux propres à chaque indicateur, tels que décrit dans les annexes de la note nationale.

Les cibles retenues sont celles du Dialogue De Performance 2018 et la maille géographique retenue pour la part locale est la Direction Territoriale.

CPF 2019

La direction n'a actuellement aucune consigne de la DG concernant les perspectives 2019

SIRHUS

Pour s'abonner aux alertes « diffusion de postes », ne pas oublier de cliquer sur le bouton de la filière choisie. Filière appui, filière relation de service et filière management. On peut se positionner sur plusieurs filières.

Prochaine CPLU Opérations de Carrière le jeudi 13 décembre 2018

Si candidature de droit public sur la diffusion de postes en cours, une CPLU mouvements sera alors ajoutée à celle de décembre.

Pour 2019, CPLU mouvements le 14/02/19